

1^{er} avril 2019

2019-010



Avis de TMX relatif à la négociation boursière

Modifications apportées au barème de droits de la Bourse Alpha TSX

Nous avons le plaisir d'annoncer que des modifications sont apportées au barème de droits de la Bourse Alpha TSX en vue d'améliorer encore davantage la liquidité tout en offrant des économies encore plus grandes pour le flux d'ordres au détail actifs, pour lesquels les coûts constituent un enjeu important. Ces modifications, qui prendront effet le 1^{er} mai 2019 (sous réserve des approbations réglementaires), sont résumées ci-dessous.

Rabais plus élevés pour les ordres au détail actifs

La Bourse Alpha TSX offrira des rabais plus élevés pour les ordres au détail actifs par rapport aux autres rabais offerts pour les ordres ne visant pas des titres de fonds négociés en bourse (FNB), ces rabais passant à 0,0022 \$ par titre pour les ordres au détail actifs visant des titres autres que des titres de FNB et dont le cours est d'au moins 1 \$, un sommet au sein de l'industrie. Les droits pour l'affichage d'ordres seront rajustés en conséquence.

Pour profiter des rabais bonifiés, les membres doivent remettre à la Bourse Alpha TSX un formulaire indiquant les identifiants de négociateur à partir desquels les ordres émanant d'un « client de détail » (selon le sens attribué à ce terme par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières) sont envoyés.

Modifications de droits pour les titres de FNB et lancement du programme de fourniture de liquidité Alpha TSX pour les FNB

Pour les FNB, les droits d'affichage d'ordres passifs seront réduits à 0,0004 \$ par titre pour les ordres qui ne sont pas pour affichage seulement et à 0,0006 \$ pour les ordres pour affichage seulement, tandis que les rabais pour les ordres actifs seront éliminés. Dans un même temps, le programme de fourniture de liquidité Alpha TSX (programme FLA) lancé en novembre 2018 sera mis en œuvre pour les FNB. Le calcul et l'application du programme FLA pour les FNB se feront

indépendamment du programme FLA actuel pour les titres autres que des titres de FNB, mais les modalités et les réductions seront similaires.

La mise en œuvre simultanée de la réduction des droits d'affichage et du programme FLA pour les FNB vise à promouvoir la liquidité cotée de façon plus continue tout au long de la séance à la Bourse TSX Alpha, et pour un plus grand nombre de FNB. Cela devrait se traduire par une amélioration du taux d'exécution et une augmentation de la taille d'exécution pour les courtiers qui acheminent leur flux d'ordres actifs sur FNB vers Alpha.

De plus, pour les FNB seulement, les droits par titre pour l'ajout de liquidité dans le cadre d'une application non intentionnelle seront réduits de façon à ce que les droits nets payés par le membre s'établissent à 0,0001 \$ par titre négocié. Dans le cadre du programme FLA pour les FNB, aucune réduction ne sera accordée à l'égard des droits applicables à l'ajout de liquidité pour les applications non intentionnelles visant les FNB.

Autres modifications apportées au barème de droits

Les droits d'affichage d'ordres passifs visant des titres autres que des titres de FNB et dont le cours est inférieur à 1 \$ sont également réduits, en phase avec les réductions applicables aux ordres actifs, de manière à mieux équilibrer les droits par rapport à la valeur des titres négociés. Ce changement vise à promouvoir une augmentation de la liquidité passive en réduisant le coût relatif pour ceux qui en fournissent à l'égard de titres à faible cours.

Pour connaître toutes les modifications prévues du barème de droits de la Bourse Alpha TSX, veuillez consulter la version du barème montrant les changements en la téléchargeant [ici](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Jeff Foster	416 947-4229
Pete Osborne	+44 7555 690 996
Jon Schneider	416 947-4484
Michael Tintinaglia	416 947-6679